



Payment Voucher

Office:	HTI10 Haiti		
Voucher Number:	00112125	Date:	18/4/2018
Type:	Regular		
Invoice Reference:	3EME TRANCHE ACCORD AVEC EBA	Date:	18/4/2018
PO Reference:		Date:	

Vendor ID:	0000009179
Name:	ASOSYASYON ABRICOL DERAK
Address:	DERRIERE LEGLISE CATHOLIC DERAC FORT LIBERTE

Payment Details

Action	Status	Payment ID	Method	Bank	Country	LC Amount	Cur	USD Amount
Schedule	Paid	2521006834	FGT	CITIBANK N.A. HAITI	HTI	897,400.00	HTG	13,923.22

Distribution Lines

Description: 3EME TRANCHE ACCORD AVEC EBA

Project	Activity	Impl Agency	Fund	Donor	Dept	Op Unit	Account	LC Amount	Cur	Rate	USD Amount
00090545	ACTIVITY2	001981	62000	10003	50805	HTI	72605	897,400.00	HTG	64.45	13,923.22

Received By _____

Signature _____

Date _____



Demande de Paiement Direct

Bureau - Projets DIM - Projets NIM - Lignes PNUD - Lettre d'accord



Du :	PROJET ADAPTATION BASEE SUR LES ECOSYSTEMES	Au:	Bureau du PNUD
Chef de Projet :	Gerald Neuvieme <i>NG</i>	Directeur adjoint P/O	Martine Therer <i>MT</i>
Signature et date	<i>4/12/18</i>	Signature et date	
		Chef d'unité	<i>P.O.</i>
		Signature et date	<i>10/5/18</i>

Objet: Demande de Paiement Direct

Conformément aux activités du Plan de Travail Annuel, nous demandons que le PNUD effectue le paiement suivant :

Numéro du projet :	00090545				
Titre du projet :	PROJET ADAPTATION BASEE SUR LES ECOSYSTEMES				
Montant total :	897,400.00	Monnaie:	<input checked="" type="checkbox"/> Gourdes	<input type="checkbox"/> USDollars	<input type="checkbox"/> Autres _____
Motif du paiement :	Dernier decaissement dans le cadre de l'accord en micro capital _Post Irma				
Nom du fournisseur(vendor) :	ASOSYASYON AGRIKOL DERAQ				
No du fournisseur (vendor) :	0000009179	No du contrat :			
No de la facture :		No du bon de commande (PO)			
No du voucher	00112125	No du reçu (receipt)			
Mode de paiement	<input type="checkbox"/> Chèque	<input checked="" type="checkbox"/> Transfert bancaire local	<input type="checkbox"/> Transfert bancaire Intl (EFT)		

Distribution des coûts

GL Unit	Oper. Unit	Dept	Fund	Impl. Agent	Donor	BU	Project	Activity	Account	Amount
UNDP1	HTI	50805	62000	001981	10003	HTI10	00090545	2	72605	897,400.00

Certification des responsables de la préparation et de l'approbation de la requête

- Ce paiement n'a pas déjà été effectué;
- Ce paiement est conforme au Plan annuel de travail;
- Ce paiement est couvert par des fonds disponibles au budget du projet;
- Ce paiement concerne des biens et services fournis à la satisfaction de « requesting agency »;
- Les documents justificatifs nécessaires sont annexés à ce formulaire et disponibles pour l'audit.

Aucune rature ne sera acceptée

Programme des Nations Unies pour le développement



REF : 18/017-3

Le 8 février 2018

Monsieur le Coordonnateur,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous confirmer que le PNUD, dans le cadre de son projet « Accroître la sécurité humaine dans la gestion des risques de catastrophe en Haïti » se propose d'allouer des fonds additionnels à hauteur de 192,000.00 HTG à votre organisation afin d'augmenter la résilience des communautés ciblées par vos interventions.

Ce financement servira, comme discuté au préalable, à augmenter le nombre de kilomètres de ravines à traiter et à former les membres de votre organisation. En effet, le renforcement des capacités des organisations de la société civile constitue une priorité du projet de renforcement de la sécurité humaine partagée par votre organisation.

Afin de formaliser cette entente, nous devons amender l'accord signé le 13 novembre 2017. À l'exception de l'article III et des sections B et C de l'accord qui seront modifiés, les autres termes et conditions demeurent inchangés et restent en vigueur.

Si cette proposition rencontre votre agrément, je vous saurais gré de bien vouloir signer deux copies de la présente et de les retourner dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Coordonnateur, les assurances de ma haute considération.

Po. La Directrice de pays,

Yvonne Helle

Pj : Fiche du projet sécurité humaine
Budget supplémentaire et fiche des interventions additionnelles
Articles II et III de l'accord de subvention en micro capital

Lu et Approuvé :

Sylvain Vilfort
Coordonnateur
Asosiyasyon Agrikol Derak (AAD)
A l'endos de l'église Catholique, Dérac
Fort Liberté, Haïti



Programme des Nations Unies pour le développement



REF : 18/017-3

Le 8 février 2018

Monsieur le Coordonnateur,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous confirmer que le PNUD, dans le cadre de son projet « Accroître la sécurité humaine dans la gestion des risques de catastrophe en Haïti » se propose d'allouer des fonds additionnels à hauteur de 192,000.00 HTG à votre organisation afin d'augmenter la résilience des communautés ciblées par vos interventions.

Ce financement servira, comme discuté au préalable, à augmenter le nombre de kilomètres de ravines à traiter et à former les membres de votre organisation. En effet, le renforcement des capacités des organisations de la société civile constitue une priorité du projet de renforcement de la sécurité humaine partagée par votre organisation.

Afin de formaliser cette entente, nous devons amender l'accord signé le 13 novembre 2017. À l'exception de l'article III et des sections B et C de l'accord qui seront modifiés, les autres termes et conditions demeurent inchangés et restent en vigueur.

Si cette proposition rencontre votre agrément, je vous saurais gré de bien vouloir signer deux copies de la présente et de les retourner dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Coordonnateur, les assurances de ma haute considération.

P.O. La Directrice de pays,

Yvonne Helle

Pj : Fiche du projet sécurité humaine
Budget supplémentaire et fiche des interventions additionnelles
Articles II et III de l'accord de subvention en micro capital

Lu et Approuvé :

Sylvain Vilfort
Coordonnateur
Asosiyasyon Agrikol Derak (AAD)
A l'endos de l'église Catholique, Dérac
Fort Liberté, Haïti





ACCORD DE SUBVENTION EN MICRO-CAPITAL ENTRE LE PNUD ET L'ASSOCIATION AGRICOLE AGRICOL DEBAK POUR L'OCTROI DE SUBVENTIONS

A. ACCORD DE SUBVENTION EN MICRO-CAPITAL

Accord de subvention en micro-capital (ci-après, «l'Accord») conclu entre le PNUD et l'association bénéficiaire Association Agricole Darak (AAD).

CONSIDERANT que le Programme des Nations unies pour le développement (le PNUD) est le partenaire de référence en matière de gestion du projet défini dans le document de projet intitulé «Renforcement et consolidation de la résilience des écosystèmes et des communautés vulnérables au Changement Climatique et aux impacts anthropogéniques à travers l'application d'une approche de la montagne à la mer de la conservation de la biodiversité et la gestion des bassins versants (AB) (ci-après, «le Projet»), relatif à la remise du gouvernement malgache et la gestion des bassins versants (AB) (ci-après, «le Projet»), relatif à la remise du gouvernement d'Haïti.

CONSIDERANT que le PNUD souhaite fournir un financement à l'AAD dans le cadre d'un projet, et selon les conditions ci-après définies;

CONSIDERANT que l'AAD est prêt et disposé à accepter un tel financement du PNUD par l'intermédiaire de l'administration du PNUD pour les activités susmentionnées et selon lesdites conditions.

EN CONSÉQUENCE, les parties aux présentes ont convenu de ce qui suit :

I. RESPONSABILITÉS DE L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE

1.1 L'AAD s'engage à : 1) entreprendre les activités décrites dans son Plan de travail, son Budget (ci-joint), et les mises à jour relatives au versement ultérieur des fonds par virements; 2) fournir des rapports trimestriels au Comité directeur; et 3) fournir des Comptes de Résultat et bilan annuels actualisés. Le Comité directeur comprendra la signature d'une quinzaine par un prestataire technique à l'AAD, si approuvés à ce dernier de manière préalable de ses représentants. Les fonds mis à disposition en vertu du présent Accord devraient être utilisés à des fins liées à l'atteinte des résultats définis dans ses objectifs de performance annuels (Section C).

1.2 L'AAD s'engage à atteindre les objectifs de performance indiqués dans la Section C. Si l'AAD s'abstient de respecter de ses responsabilités relatives aux conditions de l'accord à son époque d'engagement au projet, ou si de l'un des objectifs de performance liés au titre d'une quelconque année, le Comité directeur sera fondé à suspendre le versement de toute autre subvention jusqu'à ce que l'AAD ait atteint l'objectif. Le Comité directeur comprendra la signature d'une quinzaine par un prestataire, s'il est possible, et le possible. Continuer à fournir une telle assistance à l'AAD au cours de la période de suspension.

1.3 L'AAD s'engage à informer le Comité directeur de tout problème auquel elle pourra être confrontée dans le cadre de la réalisation des objectifs convenus.

II. DURÉE

2.1 Le présent Accord entrera en vigueur le 30 novembre 2017 et expirera le 31 mai 2018, couvrant ainsi la durée prévue du projet. Il sera possible de le reconstruire, le cas échéant, par échange de lettres, faisant mention de la nouvelle date d'expiration.

iii. Paiements

3.1 Le PNUD devra verser des fonds à l'AAD dans la limite de Quatre Millions Quatre Cent Quarante Mille Sept Cent Mille quatre cent et soixante et onze (4,487,000.00 HTG) selon le calendrier du budget annexé ci-dessous. Les versements seront effectués sous réserve de validation par l'AAD des résultats spécifiés dans les objectifs de Performance (Section C).

Un Million Sept Cent Quarante Mille Mille Mille Cents quarante et onze (1,794,800.00 HTG) soit 40 % de la somme au présent Accord.

Un Million Sept Cent Quarante Mille Mille Cents quarante et onze (1,794,800.00 HTG) soit 40 % de la somme et la satisfaction du rapport financier et financier de la première tranche versée.

Un Million Sept Cent Mille Cents quarante et onze (897,400.00 HTG) soit 20% à la fin de la satisfaction du rapport financier et financier de la deuxième tranche versée.

Les demandes de décaissement seront déposées lorsque l'association bénéficiaire aura dépensé 80 % du montant à l'issue de la satisfaction du rapport financier et financier de la deuxième tranche versée.

A la fin du projet, l'institution bénéficiaire soumettra le rapport final financier et financier sur la totalité, montant de l'accord.

3.2 Tous les versements devront être effectués sur le compte bancaire de l'AAD dont les références sont les suivantes :

NOM DE LA BANQUE : SOGEBANK
 SWIFT : SOGHHT33
 NOM DU COMPTE : ASSOCIATION AGRICOLE DARAK (AAD)
 NUMERO DU COMPTE : 4567890123
 ADRESSE DE LA BANQUE : Angle rue Espagnol et Rue Duane, Duane, Haïti

3.3 Le montant des fonds versés ne pourra être utilisé pour d'autres projets, ni être réaffecté, ni être réaffecté au profit des bénéficiaires des autres activités financées par le présent Accord.

IV. BREVES INFORMATIONS ET RAPPORTS

4.1 L'AAD devra tenir des registres clairs, précis et complets des fonds reçus et le cadre du projet. L'AAD devra fournir, compléter et mettre à jour, à tout moment, la disposition du personnel, le matériel et du PNUD, tout document ou information, tel que décrit, dans le PNUD avant l'engagement final. Le PNUD devra fournir, compléter et mettre à jour, à tout moment, la disposition du personnel, le matériel et du PNUD, tout document ou information, tel que décrit, dans le PNUD avant l'engagement final.

4.2 Sous réserve des fonds reçus par l'AAD, le PNUD devra fournir, compléter et mettre à jour, à tout moment, la disposition du personnel, le matériel et du PNUD, tout document ou information, tel que décrit, dans le PNUD avant l'engagement final.

4.3 Le PNUD devra fournir, compléter et mettre à jour, à tout moment, la disposition du personnel, le matériel et du PNUD, tout document ou information, tel que décrit, dans le PNUD avant l'engagement final.

4.4 Le PNUD devra fournir, compléter et mettre à jour, à tout moment, la disposition du personnel, le matériel et du PNUD, tout document ou information, tel que décrit, dans le PNUD avant l'engagement final.

4.5 Toute correspondance et autre communication concernant la mise en application du présent Accord devra être adressée :

Pour le PNUD :
 Madame Yvonne HELLE
 Directrice Principale du PNUD - Haïti
 Bureau du PNUD :
 #14, Rue Kéroul, Boudon, Code Postal : HT6111,
 Port-au-Prince HT6111 - Haïti (W.I.)



**Micros projets post Irma dans le Nord-est
Budget extension (formation)**

Soumis par: ASOSYASYON AGRIKOL DERAK (AAD)

Date:24/01/2018

Titre du projet:« Renforcement de la résilience des agroécosystèmes de la plaine semi-aride du Nord-est par la mise en place d'un verger d'ananas de 6 hectares à Paulette et à Dérac »

Lignes budgétaires	Unité	Quantité	Coût unitaire (en gourdes)	Coût total (en gourdes)
6. FORMATION ET CONCERTATION				
2.1.Frais de restauration des participants (200 personnes *3 jours)	Pers-jour	240	400.00	96.000.00
2.2.Logistique(materiel,salle,production)	ff	1	24.000.00	24.000.00
2.3.Frais consultant formateur	Pers-jour	3	24.000.00	72.000.00
Sous-total formation				192.000.00
8. Total des coûts éligibles de l'action				192.000.00

Formation de 200 riverains sur les thématiques suivantes :

- Importance de l'approche sécurité humaine
- Droits de la personne et protection sociale,
- Adaptation basée sur les écosystèmes vs pratiques agricoles et gestion de l'environnement
- Leadership et résilience communautaires

VS
Mr

Annexes

A. ACCORD DE SUBVENTION EN MICRO-CAPITAL

III. Paiements

3.1 Le PNUD devra verser des fonds à l'AAD dans la limite de **Quatre Millions Six Cent Soixante Dix Neuf Mille gourdes et 00/100 (4,679,000.00 HTG)** selon le calendrier du budget de projet indiqué ci-dessous.

Les versements seront effectués sous réserve de l'obtention par l'AAD des résultats spécifiés dans les Objectifs de Performance [Section C].

Un Million Sept Cent Quatre Vingt Quatorze Mille Huit Cents gourdes et 00/100 (1,794,800.00 HTG)
à la signature de l'Accord de subvention.

Un Million Neuf Cent Quatre Vingt Six Mille Huit Cents gourdes et 00/100 (1,986,800.00 HTG)
à la remise et à la satisfaction du rapport narratif et financier de la première tranche versée

Huit Cent Quatre Vingt Dix Sept Mille Quatre Cents gourdes et 00/100 (897,400.00 HTG) ✓
à la remise et à la satisfaction du rapport narratif et financier de la deuxième tranche versée

Les demandes de décaissement seront formulées lorsque l'institution bénéficiaire aura dépensé 80 % du montant antérieurement versé.

VS
HA

B. BUDGET

**À PRÉPARER PAR L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE. LE PRÉSENT BUDGET SERA SOUMIS À
L'APPROBATION DU COMITÉ DIRECTEUR
BUDGET DU PROJET DE L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE**

Numéro du Projet : PID81100

Date : _____

Titre du Projet : « Renforcement de la résilience des agroécosystèmes de la plaine semi-aride du Nord-est par la mise en place d'un verger d'ananas de 6 hectares à Paulette et à Dérac »

Nom de l'Institution Bénéficiaire : Asosyasyon Agrikol Derak (AAD)

Montant initial des fonds prévus par l'Accord : 4,487,000.00 HTG.

Montant additionnel **192,000.00 HTG**

Montant total de l'accord : **4,679,000.00 HTG**

Date de l'Accord : _____

BUDGET DU PROJET (4,679,000.00 HTG)

PÉRIODE ALLANT DU 20 novembre 2017 AU 19 mai 2018

Rubrique générale de dépense	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	TOTAL
1. Ressources humaines	228,000.00	228,000.00	114,000.00	570,000.00
2. Équipement et fournitures	120,400.00	120,400.00	60,200.00	301,000.00
3. Activités de plantation	1,400,000.00	1,400,000.00	700,000.00	3,500,000.00
4. Autres coûts, services	46,400.00	46,400.00	23,200.00	116,000.00
5. Financement additionnel		192,000.00		192,000.00
TOTAL	1,794,800.00	1,986,800.00	897,400.00	4,679,000.00

* Veuillez noter que toutes les lignes budgétaires concernent uniquement les coûts liés aux activités du projet.

** Ces rubriques budgétaires et le nombre de tranches ne constituent que des suggestions. Le Bénéficiaire peut en choisir d'autres qui reflètent mieux ses postes de dépenses et ses besoins.

VS
M



C. Objectifs de performance de l'institution bénéficiaire

NOM DE L'INSTITUTION BENEFICIAIRE : Asosyasyon Agrikul Derak (AAD)

OBJECTIFS DE PERFORMANCE	SITUATION DE DÉPART	MOIS 1		MOIS 2		MOIS 3	
		Performance projetée	Performance réelle	Performance projetée	Performance réelle	Performance projetée	Performance réelle
6 hectares de terre clôturés en bois de repousse et avec barbellés	0	75%	100%	0%			
6 hectares de terre débroussaillés et dessouchés		75%	100%	0%			
5000 hommes/jour de travaux créés	0	35%	2200 h/j (44%)	28%		28%	
300,000 plants d'ananas mis en terre	0	0%	44%	28%		28%	
Former 200 personnes sur des thématiques relatives à la sécurité humaine (avenant)	0	0%		100%			

VS
H

ACCROÎTRE LA SÉCURITÉ HUMAINE FACE AUX RISQUES DE CATASTROPHE EN HAÏTI



Contexte

Haïti est l'un des pays les plus vulnérables du monde face aux aléas naturels. Durant les 50 dernières années, les désastres ont coûté la vie à plus de 240 000 personnes et affecté plus de 9 millions d'autres. Le système national de gestion des risques et des désastres (SNGRD), créé en 2001, a pour vocation d'orienter et de coordonner les interventions en matière de réduction des risques tant au niveau des institutions qu'au niveau des partenaires techniques et financiers impliqués dans la réduction.

L'approche « sécurité humaine » tient compte de l'interrelation qui existe entre les aléas naturels, la vulnérabilité environnementale, sociale et économique. Elle vise à protéger le noyau vital de toutes les vies humaines. Cette protection passe par les organismes étatiques, internationaux et de la société civile qui œuvrent dans des domaines spécifiques comme la gestion des risques de désastres. Les interventions de ces acteurs doivent être faites avec les communautés en les impliquant dès le début et jusqu'à la fin. En dehors des acteurs, la « sécurité humaine » tend vers l'autonomie des communautés qui peuvent à terme identifier leurs insécurités et agir en conséquence pour mitiger les impacts néfastes.

Ce projet a pour ambition de valoriser l'approche inclusive de la « sécurité humaine » afin que les interventions liées à la gestion du risque intègrent également la dimension globale des vulnérabilités, ceci aussi bien au niveau national (politique et stratégie gouvernementale), que local (stratégie établie au niveau départemental et communal) et communautaire.

Objectifs

- Renforcer la capacité des communautés vulnérables dans le Nord d'Haïti
- Renforcer les mécanismes nationaux de réduction de risques de désastres dans la mitigation et la réponse aux insécurités humaines

Resultats escomptés du projet

- Le gouvernement haïtien, le système des Nations Unies en Haïti et leurs partenaires intègrent l'approche de la sécurité humaine dans leurs stratégies de réduction des risques de désastres ;
- Les femmes, les jeunes et les personnes handicapées ont les outils et les ressources nécessaires pour identifier leurs insécurités liées aux désastres et développer des mécanismes efficaces pour les adresser ;
- Le secteur éducatif développe une « culture » de résilience face aux risques de désastre.

3 axes directeurs :

1. Intégration de l'approche de sécurité humaine.
 - Mécanisation et formalisation des mécanismes humains existants aux communautés dans le contexte national ;
 - Intégration de l'approche « sécurité humaine » dans la planification stratégique du développement ;
 - Sensibilisation des populations vulnérables existant dans la réduction des risques de désastres au sein de ces communautés à l'approche « sécurité humaine ».

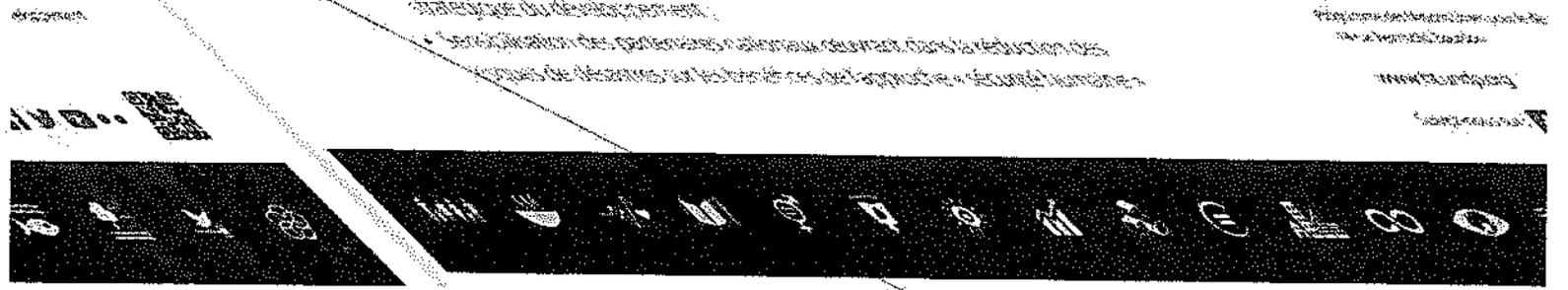
-  **Domaine d'interventions**
Gestion des risques et des catastrophes
-  **Budget**
4.112.230,79 US
-  **Durée du projet**
Avril 2016 – Mars 2019
-  **Partenaires**
- MICT-OPC, MPOC, MCOF, MHNFP
-  **Bailleurs de fonds**
Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine (UNFHS)
-  **Localisation**
Nord, Nord-Est et Nord-Ouest



Contacts

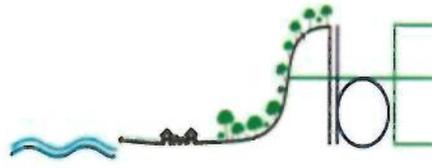
Directrice Adjointe Programme
Martine Thérér
martine.therer@undp.org

Coordonnateur de projet PNUD
Hervens Hitler SILME
hervens.hitler.silme@undp.org



Ministère de l'Environnement



(Renforcement de la résilience des agroécosystèmes de la plaine semi-aride du Nord-est par la mise en place d'un verger d'ananas de 6 hectares à Paulette et à Dérac)

RAPPORT D'AVANCEMENT No : 02

(26 février 2018 à 5 avril 2018)

[ASOSIYASYON AGRIKOL DERAK (AAD)]

Numéro du Projet:	PID81100
Titre du Projet:	<i>« Renforcement de la résilience des agroécosystèmes de la plaine semi-aride du Nord-est par la mise en place d'un verger d'ananas de 6 hectares à Paulette et à Dérac »</i>
Nom de l'Organisation Bénéficiaire de la Subvention:	ASOSYASYON AGRIKOL DERAK (AAD)
Personne-contact au sein de l'Organisation Bénéficiaire:	VILFORT Sylvain
Cout total du Projet (en Gourdes) :	4,679,000.00 HTG
Montant de la subvention du PMF (en USD) :	75,467. ⁷⁴¹⁹
Durée du projet (en mois) :	5 mois
Date de commencement du Projet :	13/11/2017
Rapport n° :	02

Les rapports d'avancement doivent présenter 2 parties :

Rapport Narratif – Le partenaire rapporte les réalisations sur la période couverte par le compte rendu, les problèmes/difficultés rencontrés sur la nécessité de changer la durée ou les activités du projet.

Rapport Financier – Spécifier comment les fonds ont été dépensés. Ce rapport prend la forme de 2 tableaux: *Tableau 1. Dépenses détaillées* and *Tableau 2. Dépenses cumulées*. Il inclut aussi votre requête d'apporter des changements dans le budget.

PART I. Rapport Narratif

Contexte et Objectifs du projet:

Ce projet entre dans le cadre des micro-projets post cycloniques mis en branle par le PNUD et le Ministère de l'Environnement. Il veut mettre en place un verger de 6 hectares en ananas dont 2 hectares dans la localité de Dérac et 4 dans celle de Paulette.

La mise en œuvre de ce projet tient compte de quatre grands axes :

- 1- Axe social de travaux de haute Intensité de main d'œuvre (HIMO)
- 2- Axe de production et de commercialisation
- 3- Axe de renforcement environnemental et nutritionnel
Par la mise en terre de plants d'ananas sur 6 hectares de terre, le cadre environnemental de la zone sera renforcé et aussi la disponibilité des fruits sera un atout considérable pour améliorer la ration alimentaire des gens de la zone
- 4- Axe de formation et renforcement organisationnel
Quelques séances de formation seront réalisées par le cadre responsable de la mise en œuvre du projet au profit des 67 femmes et 83 garçons du projet.

Ce projet permettra :

- d'améliorer le revenu de 150 chefs de ménage des localités de Dérac et de Paulette par le renforcement du cadre environnemental de ces zones en protégeant les sols.
- D'augmenter la résilience d'environ 150 personnes en situation de pauvreté extrême
- De créer environ 5000 h/j de travaux d'aménagement de l'espace
- De renforcer le cadre environnemental des localités de Paulette et de Dérac
- D'augmenter la disponibilité alimentaire dans la zone de Dérac et de Paulette

A. Résumé de l'état d'avancement du projet

La deuxième phase du projet est très fructueuse, compte tenu que les résultats escomptés au cours de cette phase ont été atteints presque à 95%. Les diverses contraintes ont été contournées par une large détermination et motivation de l'équipe de mise en œuvre et la présidence de AAD.

B. Activités programmées et menées à terme pendant la période sur laquelle porte le compte-rendu et résultats obtenus (cumulés pour les deux phases)

Il était programmé de réaliser au cours de la période du 26 février à 5 avril 2018

- 1- Achat de 173,000 plants d'ananas
- 2- Plantation de 3 hectares et demi
- 3- Recrutement de consultant pour formation
- 4- Réalisation de formation dans les thématiques suivantes (importance de l'approche sécurité humaine, Droits de la personne et protection sociale, adaptation basée sur les écosystèmes vs pratiques agricoles et gestion de l'environnement, leadership et résilience communautaire)
- 5- Assurer la restauration des participants aux séances de formation
- 6- Mise en place panneau visibilité
- 7- Paiement ressources humaines

Période du 13 novembre 2017 au 3 janvier 2018 :

- 1- Création d'emplois temporaires de 1500 h/j
- 2- Le recrutement des cadres du projet
- 3- Le débroussaillage de 6 hectares
- 4- Le dessouchage de 6 hectares
- 5- Le labourage de 6 hectares
- 6- Le hersage de 6 hectares
- 7- La clôture en fil de fer et en bois de repousse de 6 hectares
- 8- L'achat de 100000 plants d'ananas
- 9- La plantation de deux (2) hectares sur 6

Les résultats atteints pour la période 26 février à 5 avril 2018 du concernent :

- 1- Achat de 173000 plants d'ananas
- 2- Plantation trois hectares et demi
- 3- Une firme consultante a été recrutée pour l'animation des séances de formation
- 4- Des séances de formation sur l'importance de l'approche sécurité humaine, Droits de la personne et protection sociale, adaptation basée sur les écosystèmes vs pratiques agricoles et gestion de l'environnement, leadership et résilience communautaire ont été réalisées pendant 3 journées
- 5- La restauration des participants aux séances de formation a été réalisée
- 6- Un panneau de visibilité a été mis en place
- 7- Les cadres du projet ont reçu 75% de leur honoraire

Pour la Période du 13 novembre 2017 au 3 janvier 2018

- 1- Des emplois temporaires de 1200 h/j de travaux HIMO ont été créés
- 2- Le recrutement des cadres du projet
- 3- Le débroussaillage de 6 hectares
- 4- Le dessouchage de 6 hectares
- 5- Le labourage de 6 hectares
- 6- Le hersage de 6 hectares
- 7- La clôture en fil de fer et en bois de repousse de 6 hectares
- 8- L'achat d'au moins 100,000 plants d'ananas
- 9- La plantation de deux (2) hectares sur 6

C. Activités programmées mais non menées à terme pendant la période sur laquelle porte le compte-rendu et justification du retard

Pour la phase 2

(Aucune)

Pour la phase 1

1.- Le paiement des cadres pour la première phase a été reporté par un commun accord entre la présidence de AAD, la coordination du projet et les cadres eux-mêmes du fait que le montant décaissé au cours de la première phase a été jugé égale à la réalisation des grandes activités de départ du projet. Les activités "start up" ont été jugées prioritaires pour contourner les contraintes et les risques liés aux conditions naturelles et climatiques par exemple l'attente des fortes pluies au cours de la période pourrait affecter et retarder considérablement la réalisation des activités de dessouchage, labourage, hersage et du billonnage. Toutefois les salaires en retard seront versés au cours du deuxième et du troisième décaissement.

D. Activités programmées et devant être menées à terme pendant la période sur laquelle portera le prochain compte-rendu

1. Achat et plantation d'environ 27,000 plants d'ananas
2. Réalisation de séance de formation
3. Le paiement des cadres et de toutes les factures
4. Suivi plantation et entretien
5. Compte-rendu et clôture du projet

E. Expériences, enseignements appris et difficultés rencontrées pendant la période sur laquelle porte le compte-rendu

1. Les contraintes rencontrées au cours de la période ont été surtout marquées par le retard enregistré dans l'obtention du deuxième décaissement par les grandes averses de pluie sur la zone du projet.
2. Les paniques créées par la rareté de pluie et la sécheresse
3. les nombreuses visites reçues par les gens des localités du projet, qui se disent n'ont jamais connu de si grande plantation d'ananas dans leur zone
4. La motivation et l'énergie des membres de l'équipe du projet pour l'atteinte des résultats

F. Documents justificatifs : le Bénéficiaire doit joindre des documents justificatifs supplémentaires et/ou des photos (annexe)

--

H- Objectifs de performance

OBJECTIFS DE PERFORMANCE	SITUATION DE DÉPART	Phase 1		Phase 2		Phase 3	
		Performance projetée	Performance réelle	Performance projetée	Performance réelle	Performance projetée	Performance réelle
6 hectares de terre clôturés en bois de repousse et avec barbellés	0	75%	100%				
6 hectares de terre débroussaillés et dessouchés	0	75%	100%				
5000 hommes/jour de travaux créés	0	35%	2200 h/j (44%)	28%	1600h/j 32%	27%	
300,000 plants d'ananas mis en terre	0	0%	44%	32%	36%	20%	
Former 200 personnes sur des thématiques relatives à la sécurité humaine (avenant)	0	0%		100%	100%		

Nom du coordonnateur: **Guensly JN PIERRE**

Signature :



PARTIE II. Rapport Financier

RAPPORT INTERMEDIAIRE D'UTILISATION DES FONDS

Numéro de Projet: PID81100

Période : 26 Février 2018 au 5 avril 2018

Date : 8 avril 2018

Titre du projet : « *Renforcement de la résilience des agroécosystèmes de la plaine semi-aride du Nord-est par la mise en place d'un verger d'ananas de 6 hectares à Paulette et à Dérac* »

Nom de l'OCB : ASOSYASYON AGRIKOL DERAQ (AAD)

Date de signature de l'Accord: 13 Novembre 2017

Tableau 1 : Rapport des dépenses journalières

Date	Ligne budgétaire	Bénéficiaire	# pièce	Description	Entrée	Sortie	Balance
26/02/2018		SOGE BANK		Encaisse deuxième tranche	1986800		2000198.40
26/02/2018	Activité de plantation	BEL JADEN KLINIK EFAMA E VETERINE	1	sixième décaissement après livraison de 25000 plants d'ananas		225000.00	1775198.4
27/02/2018	ressources humaines	Guensly JN PIERRE	2	versement 75% honoraire coordonnateur		135000.00	1415198.4
1/3/2018	ressources humaines	Frantz Isaac	3	75% honoraire comptable		90000.00	935196
27/02/2018	ressources humaines	Saintil Yoldine	4	versement 75% honoraire technicien agricole		33750.00	1356448.4
27/02/2018	ressources humaines	Valceus Jorel	5	versement 75% honoraire technicien agricole		33750.00	1322698.4
27/02/2018	ressources humaines	flovel jn baptiste	6	versement 75% honoraire technicien agricole		33750.00	1283948.4
27/02/2018	ressources humaines	FRANCOIS Jean Baptiste	7	versement 75% honoraire technicien agricole		33750.00	1250198.4
27/02/2018	Activité de plantation	BEL JADEN KLINIK EFAMA E VETERINE	8	septième décaissement après livraison de 25000 plants d'ananas		225000.00	1550198.4
27/02/2018	ressources humaines	Esaie Vilfort	9	Versement 75% honoraire gardien Dérac		15000.00	1400198.4

Date	Ligne budgétaire	Bénéficiaire	# pièce	Description	Entrée	Sortie	Balance
27/02/2018	ressources humaines	cenada celiane	10	versement un homme/mois de gardiennage à paulette		5000.00	1395198.4
27/02/2018	ressources humaines	anecie balius volmar	11	versement un homme/mois de gardiennage à paulette		5000.00	1390198.4
27/02/2018	ressources humaines	jean consilvert	12	versement un homme/mois de gardiennage à paulette		5000.00	1317698.4
28/02/2018	Activité de plantation	BEL JADEN KLINIK EFAMA E VETERINE	13	huitième décaissement après livraison de 25000 plants d'ananas		225000.00	1025198.4
28/02/2018	Autres coûts, services	SOGEBANK		Taxe bancaire		2.40	1025196
5/3/2018	Autres coûts, services	SOGEBANK		Frais bancaire mensuel		550.00	934646
5/3/2018	Activité de plantation	BEL JADEN KLINIK EFAMA E VETERINE	14	neuvième décaissement après livraison de 25000 plants d'ananas		225000.00	709646
19/3/2018	Formation	MBECOS	15	Avance consultant		48000.00	21830.3
19/3/2018	Formation	Emelande Edouard	16	avance restauration		2812.50	69831.3
20/03/2018	ANNULE		17	ANNULE			21280.3
20/03/2018	ANNULE		18	ANNULE			21280.3
20/03/2018	ANNULE		19	ANNULE			21280.3
20/03/2018	Formation	Emelande Edouard	20	Restauration		45000.00	414645
20/03/2018	Activité de plantation	BEL JADEN KLINIK EFAMA E VETERINE	21	dixième décaissement après livraison de 25000 plants d'ananas		225000.00	484646
20/03/2018	Formation	Paul Jilso	22	frais transport participant		25000.00	459646
29/03/2018	Autres coûts, services	SOGEBANK		Frais compensatoire		1.00	459645
31/03/2018	Autres coûts, services	SOGEBANK		Taxe bancaire		1.20	414643.8

Date	Ligne budgétaire	Bénéficiaire	# pièce	Description	Entrée	Sortie	Balance
2/4/2018	ANNULE	ANNULE	23	ANNULE			
2/4/2018	Activité de plantation	BEL JADEN KLINIK EFAMA E VETERINE	24	onzieme decaissement apres livraison de plants d'ananas		342000.00	72643.8
5/4/2018	Autres coûts, services	SOGEBANK		Taxe bancaire		1.00	69830.3
5/4/2018	Autres coûts, services	SOGEBANK		frais Bancaire		550.00	21280.3
							21280.3

Tableau 2 : Rapport des dépenses cumulées

#	Catégories générales de dépenses (1)	Budget Approuvé (2)	Dépenses (pour cette période) (3)	Dépenses cumulées à date (4)	Balance (5)=(2)-(4)
1	Personnel/Main-d'œuvre	570,000.00	390,000.00	390,000.00	180,000.00
2	Autres couts, services /Formation/ frais bancaires,	116,000.00	1,105.60	2,507.20	113,492.80
3	Contrats/ activités de plantation	3,500,000.00	1,467,000.00	2,946,000.00	554,000.00
4	Equipement/Matériel	301,000.00	0.00	301,000.00	0.00
5	Financement additionnel	192,000.00	120,812.50	120,812.50	71,187.50
	Total	4,679,000.00	1,978,918.10	3,760,319.70	918,680.30

Colonne 1 et Colonne 2 sont tirées du budget approuvé. / Colonne 3 est tirée du tableau 1 des dépenses journalières. Ce sont les dépenses SEULEMENT POUR CETTE PERIODE / Colonne 4 indique le total des dépenses pour cette période PLUS TOUTES LES DEPENSES ANTERIEURES. / Colonne 5 reflète qui reste à dépenser. Cette colonne NE DEVRAIT JAMAIS avoir une balance négative.

Préparé par :

Isaac Frantz
Isaac Frantz, secrétaire comptable
Date : 7.05.2018

Certifié par :

Vilfort Sylvain
Vilfort Sylvain, Président AAD
Date : 2.05.2018

Note : Des copies de Reçus, Factures ou toutes autres pièces justificatives doivent être attachées à ce rapport.



Ministère de l'Environnement



Haiti

Subvention n°:PID81100

Période d'exécution du contrat : 20 Novembre 2017 au 19 mai 2018

Rapport financier final: période:23 novembre 2017 au 5 avril 2018	Budget prévu au contrat				Dépenses effectivement encourues				
	Unité	# d'unités (a)	Coût unitaire (b)	Coût Total y=(a)*(b)	# d'unités (c)	Coût unitaire (d)	Coût total cumulé h=(c)*(d)	Coûts rapport intermédiaire re 2 (f)	Solde (y)-h
1. Ressources humaines									
ingénieur-agronome	par mois	4.00	45000.00	180000.00	3.00	45000.00	135000.00	135000.00	45000.00
secrétaire comptable	par mois	4.00	30000.00	120000.00	3.00	30000.00	90000.00	90000.00	30000.00
techniciens agricoles	par mois	4.00	45000.00	180000.00	3.00	45000.00	135000.00	135000.00	45000.00
formateurs	homme/mois	1.00	50000.00	50000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50000.00
gardiens	par mois	4.00	10000.00	40000.00	3.00	10000.00	30000.00	30000.00	10000.00

Frais de restauration et transport	Pers-jour	240	400.00	96000.00				72812.50	23187.50
Logistique (matériel, salle, production)	ff	1	24,000.00	24000.00		1	0.00	0.00	24000.00
Frais consultant formateur	Pers-jour	3	24,000.00	72000.00		2	24,000.00	48000.00	24000.00
Sous total Formation et concertation				192000.00				120812.50	71187.50
5. Autres couts, services									
sensibilisation gestion risque et désastres	participant	150.00	500.00	75000.00		0.00	0.00	0.00	75000.00
déplacements locaux	par mois	9.00	2000.00	18000.00		0.00	0.00	0.00	18000.00
actions de visibilité	Unité	1.00	23000.00	23000.00		0.00	0.00	0.00	23000.00
Sous-total autres couts, services				116000.00				0.00	116000.00
6. Frais de banque	ff							1,105.60	0.00
7. Total des coûts éligibles/acceptés de l'action				4,679,000.00				1,978,918.10	918680.30
8- Montant non encore décaissé									897,400.00
9-Montant disponible sur le compte du projet									21,280.30

